

# **CERCLE DES MECENES LES QUINCONCES DE L'ESPAL**

Fonds de dotation  
4 Place des Jacobins 72000 LE MANS

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2018

### **PARIS**

42, boulevard Malesherbes  
75008 Paris  
Tél. : **01 42 12 88 55**  
Fax : 01 42 12 88 50

### **LE MANS**

Immeuble Vinci  
49, avenue Bartholdi  
72000 Le Mans  
Tél. : **02 43 87 00 02**  
Fax : 02 43 39 20 94

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

-----  
Aux membres du Conseil d'Administration,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation CERCLE DES MECENES – LES QUINCONCES L'ESPAL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

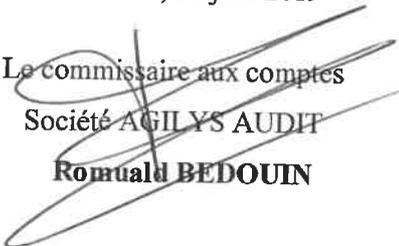
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au MANS, 28 juin 2019

  
Le commissaire aux comptes

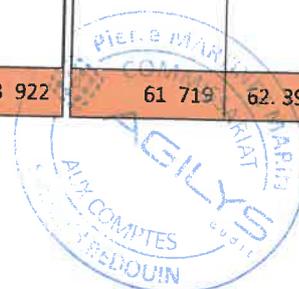
Société AGILYS AUDIT

**Romuald BEDOUIN**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>Total II</b>						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances	16 024		16 024	3 500	12 524	357.83	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	144 617		144 617	95 422	49 195	51.55	
Charges constatées d'avance (3)							
	<b>Total III</b>	160 641		160 641	98 922	61 719	62.39
<b>Comptes de Régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	160 641		160 641	98 922	61 719	62.39

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an



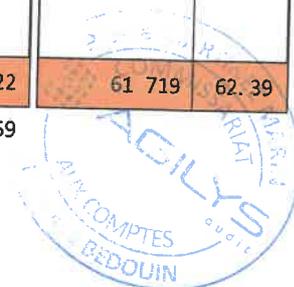
**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000	15 000		
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves	69 263	51 205	18 058	35.27
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	5 331	18 058	- 12 727	- 70.48
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	89 594	84 263	5 331	6.33
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses  Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	27 247	14 659	12 588	85.87
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	43 800		43 800	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	71 047	14 659	56 388	384.66
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	160 641	98 922	61 719	62.39

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

71 047

14 659



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
<b>Chiffre d'affaires NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			72 050	73 400		- 1 350	- 1. 84
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			72 050	73 400		- 1 350	- 1. 84
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			10 547	2 927		7 620	260. 34
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			56 172	52 415		3 757	7. 17
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			66 719	55 342		11 377	20. 56
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			5 331	18 058		- 12 727	- 70. 48
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>						
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>						
		5 331		18 058	- 12 727	- 70,48
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		72 050		73 400	- 1 350	- 1,84
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		66 719		55 342	11 377	20,56
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		5 331		18 058	- 12 727	- 70,48

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

##### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

##### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers		16 024	16 024	
	TOTAL	16 024	16 024	



## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

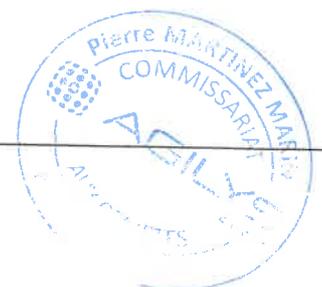
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	27 247	27 247		
Autres dettes	43 800	43 800		
TOTAL	71 047	71 047		

Débiteurs divers : 16 000 € solde dons 2018 à recevoir et 24 € AAR

Autres dettes :

Actions d'interêt général financées par le fonds de dotation à verser au 31 décembre :

- 40 000 € soutien au Festival "En Jeu" 2018
- 3 800 € Soutien projet Collège Costa Gavras





**CERCLE DES MÉCÈNES**  
LES QUINCONCES-L'ESPAL

*Fonds de dotation du Cercle des Mécènes  
« Les Quinconces – L'espal »  
4 place des Jacobins  
72000 Le Mans*

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DU FONDS DE DOTATION  
DU CERCLE DES MECENES  
LES QUINCONCES – L'ESPAL**

***Exercice année 2018***



# 1 - Préambule

---

Le Fonds de dotation défend à travers son action les valeurs chères aux fondateurs telles que la fraternité, le partage et la bienveillance. Ces valeurs « socles » irriguent l'ensemble de la démarche du Conseil d'administration et prévalent dans le choix des projets et actions engagés.

Que ce soit à travers des ateliers de pratiques menés avec des artistes et ouverts à tous, des spectacles, des expositions, des performances, des rencontres, lectures, conférences, la démarche du fonds de dotation vise à permettre à chacun de faire l'expérience de la découverte de soi et du monde par les œuvres et les arts.

> **Création** : Le Fonds de dotation du Cercle des Mécènes Les Quinconces – L'Espal a été déclaré en Préfecture le 30 décembre 2015.

Le siège social est fixé 4 place des Jacobins – 72000 Le Mans.

> Le présent Fonds de dotation est constitué avec une dotation initiale en capital d'un montant de 15 000 euros, non consommable.

> **Objet** : le Fonds de dotation a pour objet de soutenir toute action d'intérêt général permettant l'accès aux arts et à la culture à tous les publics, et plus particulièrement aux jeunes publics et aux publics éloignés de la pratique culturelle. Les projets et actions menés favoriseront l'épanouissement culturel et intellectuel de chacun, et permettront l'engagement du plus grand nombre dans la vie culturelle locale.

> Montant des ressources à la fin de l'exercice 2018 : 89 594 € de fonds propres (dont 15 000 € de dotation initiale, non consommable).

## 2 - Fonctionnement interne du Fonds de dotation

---

### 2.1 Conseil d'administration

Bureau (nouveau bureau à compter du 4 décembre 2018) :

#### **PRESIDENT**

Laurent Godret, Président Directeur général d'Altexa



## **VICE-PRÉSIDENTS**

Pascale Leclair, Directrice d'Atlantic Recrutement  
et  
Nelson Da Costa, Directeur de VW Le Mans, SAS Lecluse Automobile

## **SECRÉTAIRE**

Régis Petetin, Directeur associé Cabinet FIDAL

## **TRÉSORIER**

Xavier Sermage,

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Dominique Payen, Président Directeur général d'OPTI FINANCE

Pascal Burg, Directeur du développement de l'Immobilier et des Crédits aux particuliers du  
Crédit agricole Anjou Maine

### **2.2 Mention des Conseils d'administration et ordres du jour afférents**

**Nous nous sommes réunis en Conseil d'Administration à quatre reprises en 2018 afin d'arrêter le programme des actions du Fonds de dotation et les missions d'intérêt général conformes à l'objet statutaire.**

#### ***Ordre du jour du Conseil d'administration du 27 mars 2018***

- 1 - Relecture et validation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 4 décembre 2017
- 2 - État des dons et versements
- 3 – Bilan financier 2017
- 4 - Arrivée de nouveaux mécènes et prospection
- 5 - Nomination d'un nouvel administrateur suite au départ de Fabienne Hallereau
- 6 – Bilan du Festival En jeu ! 2018
- 7 - Retours sur trois évènements « Mécénat » :  
Soirée « Je ne boude pas mon plaisir » du 2 février 2018  
Journée "Changer d'ère" du 16 février 2018 et prévision de la prochaine journée  
Soirée Le Batimans avec Eric Juvet le 14 mars 2018 et prévision de la prochaine soirée
- 8 – Contrat d'objectifs de la Scène nationale et échéancier
- 9 – Soutien au projet Cinéma du Collège Costa Gavras
- 10 - Questions complémentaires

#### ***Ordre du jour du Conseil d'administration du 4 juin 2018***

- 1 - Relecture et validation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2018
- 2 – Lecture du rapport du Commissaire aux comptes



- 3 – Approbation des comptes annuels 2017
- 4 – Lecture et approbation du rapport d'activité 2017
- 5 - Arrivée de nouveaux mécènes et prospection
- 6 - Bilan financier du Festival En jeu ! 2018
- 7 - Contrat d'objectifs de la Scène nationale et échéancier
- 8 - Soutien au projet Cinéma du Collège Costa Gavras
- 9 - Projet de soirées-conférences :  
« La nouvelle Renaissance » de Yannick Roudaut  
Thème du « Pouvoir de l'émotion »
- 10 – Projet de refonte des statuts
- 11 - Questions complémentaires

***Ordre du jour du Conseil d'administration du 4 septembre 2018***

- 1 - Relecture et validation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 4 juin 2018
- 2 - État des dons et versements
- 3 - Prospection de nouveaux mécènes
- 4 – Suivi du financement du Projet Cinéma du Collège Costa Gavras
- 5– Projet de conférences
- 6 – Soirée des Mécènes du vendredi 12 octobre 2018
- 7 - Questions complémentaires

***Ordre du jour du Conseil d'administration du 4 décembre 2018***

- 1 - Relecture et validation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 4 septembre 2018
- 2 - Election du nouveau bureau
- 3 - État des dons et versements
- 4 - Prospection de nouveaux mécènes
- 5 – Conférence de Yannick Roudaut et projet d'une journée sur « Le pouvoir de l'émotion » en 2019
- 6 – Départ d'Harry Rosenow et nouvelle direction à venir
- 7 – Soutiens financiers aux projets de la Scène nationale et actions du Fonds de dotation pour 2019
- 8 – Calendrier des Conseils d'administration 2019
- 9 - Questions complémentaires

***Ordre du jour de L'Assemblée Générale du 4 décembre 2018***

- 1 - Présentation et vote sur les projets de modifications statutaires
- 2 - Définition des critères retenus pour l'admission de nouveaux membres du Fonds de Dotation de L'Espal
- 3 - Renouvellement du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation L'Espal
- 4 - Pouvoirs.

**2.3 Le comité des référents culturels**

Ce comité a été élu lors de la création et apparaît dans les statuts, article 15.



Il conseille les membres du Conseil et propose des projets sur lesquels porter leur attention.  
Il se compose comme suit :

Harry Rosenow, directeur des théâtres Les Quinconces – L’espal jusqu’au 31/12/2018

Julie Lecomte-Sineau, directrice adjointe des théâtres Les Quinconces – L’espal

*Depuis 2005, le mécénat tient une place particulière au cœur du projet des Quinconces-L’espal. Il est, pour Harry Rosenow, directeur des Quinconces-L’espal et son équipe, avant tout, une rencontre humaine. Le socle qui sous-tend tout partenariat de mécénat est un socle de valeurs, que chacun reconnaît porter mutuellement et qui sont le terreau d’une collaboration future. Ces valeurs sont celles de l’exigence, de l’engagement mais surtout une valeur humaine qui est de **placer l’homme au cœur de l’entreprise**.*

*Les administrateurs du Fonds de dotation et l’équipe des Quinconces-L’espal partagent avec l’ensemble des mécènes cette vision d’un management au service des hommes et de leurs talents, accompagnant et facilitant l’émergence de leurs compétences et de leurs savoir-faire. A partir de cette qualité relationnelle, émergent des envies communes de mutualiser les moyens, de porter ensemble les projets des Quinconces-L’espal.*

*Les chefs d’entreprise qui s’engagent au sein du Fonds de dotation soutiennent autant Les Quinconces-L’espal que les théâtres ne soutiennent les entreprises mécènes.*

## 3 Rapports du Fonds de dotation avec les tiers

---

### 3.1 Les actions de communication menées par le Fonds de dotation

Tout au long de la saison 2018/2019, le Fonds de dotation a eu, entre autres, pour ambition de faire connaître son action auprès du public et des acteurs économiques locaux. En effet, la communication permet aux membres du Fonds de dotation de bénéficier d’une visibilité qui valorise et honore leur engagement, cette dernière étant une valeur ajoutée aux possibles avantages dont bénéficient les entreprises et particuliers mécènes.

De plus, les actions de communication permettent de faire connaître l’existence et l’action du Fonds de dotation auprès des chefs d’entreprise, qui sont de potentiels nouveaux mécènes que le Fonds de dotation souhaiterait coopter.

Différents supports et outils de communication mettent en avant l’action du Fonds de dotation, voici quelques exemples utilisés pour l’année 2018 :

- Plaquette de saison 2018/2019 avec pages spécifiques dédiées aux Mécènes et au Fonds de dotation, 13 000 exemplaires diffusés sur le département et la région Pays de la Loire, ainsi qu’au réseau national des structures culturelles
- Panneaux des mécènes présents dans les halls d’accueil du Théâtre des Quinconces et de L’espal, qui informent les publics de l’existence du Fonds de dotation et du



soutien des entreprises mécènes au projet des Quinconces- L'espal, avec logo de chaque entreprise mécène

- Livret destiné à un public de chefs d'entreprise présentant le Fonds de dotation, ses missions, ses actions et comment y participer. Livret mis à disposition des chefs d'entreprise mécènes en vue d'une cooptation d'autres chefs d'entreprise (prospection).

### 3.2 Les partenaires du Fonds de dotation

Le Fonds de dotation ne saurait mener son action seul. Aussi, il tisse au fil des années des liens avec différents partenaires afin d'étendre le plus largement possible son action. L'objectif étant de rayonner sur le territoire, en mutualisant les moyens, les idées et les énergies avec les acteurs de la vie locale, qu'ils soient du domaine social, économique et culturel.

Pour l'année 2018, l'Association *La Courte échelle* (association Loi 1901) qui soutient et participe à l'activité de la Scène nationale est un partenaire privilégié du Fonds de dotation avec lequel des projets peuvent être portés conjointement. L'association, créée en mars 2017, rassemble des spectateurs et amateurs, ayant pour ambition de soutenir l'activité de la Scène nationale, de promouvoir l'accès à l'art et à la culture à travers des actions rassemblant les publics autour de moments ouverts à tous et conviviaux. En ce sens, l'association poursuit un but commun à celui du Fonds de dotation et porte des valeurs d'ouverture, d'accessibilité et de partage similaires à celles portées par les chefs d'entreprise du Fonds de dotation.

### 3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le Fonds de dotation

Chaque membre du Fonds de dotation est impliqué dans le développement de ce dernier et a pour vocation de coopter de nouveaux mécènes, qu'ils soient chefs d'entreprise ou particuliers. En effet, le but étant que le Fonds devienne un acteur à part entière de la vie culturelle locale et qu'il fédère, en son sein, des citoyens et dirigeants d'entreprise engagés et soucieux de l'accès à la culture pour tous et du rayonnement culturel de notre territoire.

Un des moyens de faire connaître le Fonds de dotation, ses membres et son action est d'organiser une à deux fois par saison, un événement de relations publiques au Théâtre des Quinconces ou à L'espal.

Ces événements permettent de faire découvrir les théâtres à des mécènes potentiels, mais aussi de créer des occasions de présenter la démarche du Fonds, sa vision du mécénat et d'élargir le Cercle des Mécènes en invitant chacun à en devenir acteur et « ambassadeur » auprès de son réseau comme de ses collaborateurs.

**Deux événements ont été organisés par le Fonds de dotation lors de l'année 2018, dans la continuité des Journées « Changer d'ère » de 2017 :**



- **La Soirée « Je ne boude pas mon plaisir » le 2 février 2018 au Théâtre des Quinconces**
- **La conférence « La nouvelle Renaissens » de Yannick Roudaut le 4 décembre 2018,**

Les deux journées « Changer d'ère », organisées en octobre et novembre 2017, ont été des journées de réflexions et de partages d'expériences pour les mécènes participants. Ces deux temps de travaux collectifs ont notamment fait émerger l'idée d'une soirée « **Je ne boude pas mon plaisir** » organisée le **2 février 2018** et ayant pour but d'inviter de nouveaux chefs d'entreprise afin de leur faire découvrir la Scène nationale et sa démarche de mécénat. Cette soirée réunissait les acteurs qui participent à la vie des théâtres, à savoir l'équipe de la Scène nationale, les mécènes du Cercle des Mécènes et les bénévoles de l'association La Courte échelle.

Cette soirée a permis de créer de nouveaux contacts avec les chefs d'entreprise invités, de faire l'expérience d'un évènement porté de manière collaborative entre les membres du Fonds de dotation, l'équipe de la Scène nationale et l'association La Courte échelle.

**Deuxième évènement : la Conférence Yannick Roudaut sur le thème de « La nouvelle "Renaissens" ou les contours d'un nouveau monde » le 4 décembre 2018 au Théâtre des Quinconces.**

A l'initiative de Laurent Godret, président du Fonds de dotation, cette conférence s'inscrivait elle aussi, dans la suite des journées « Changer d'ère » avec l'objectif que le Fonds de dotation se saisisse des grandes questions de société qui agitent chaque citoyen aujourd'hui et notamment en matière de choix de modèle économique. Ces questionnements faisant écho aux questionnements des artistes et aux œuvres présentées dans la saison de la Scène nationale.

« Décloisonneur intellectuel », spécialiste des marchés financiers pendant 15 ans (journaliste à BFM, Le Figaro, Le Journal des Finances...), Yannick Roudaut a pris un virage intellectuel et professionnel lors de la crise des "subprimes" en 2007. Aujourd'hui, conférencier, auteur et entrepreneur, il interroge la « soutenabilité » de notre modèle économique et crée des passerelles entre le monde de la finance, les ONG, l'économie, l'écologie, la philosophie et les questions sociales/sociétales.

Yannick Roudaut a été choisi pour la clarté de sa pensée, basée sur des exemples concrets et compréhensibles par toutes et tous. Conférencier aguerri, il fait preuve de pédagogie et d'humour pour aborder des sujets essentiels et urgents qui concernent tous les publics.

Par ailleurs, les Soirées des Mécènes ont été au nombre de cinq en 2018. Elles ont permis d'atteindre deux objectifs complémentaires :

- Réunir les membres du Fonds de dotation afin qu'une véritable synergie soit cultivée entre eux et que des liens se tissent, notamment avec les nouveaux membres
- Inviter des prospects afin d'élargir le Cercle des Mécènes et d'insuffler une dynamique d'ouverture et de développement initiée directement par les membres du Fonds de dotation



Les Soirées des Mécènes se déroulent au Théâtre des Quinconces ou à L'Espal autour d'un spectacle de la saison, avec un temps de cocktail permettant échanges, rencontres et découvertes des lieux en toute convivialité...

## **4 Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds de dotation et indication de leurs montants**

---

Le montant versé pour soutenir l'activité des Quinconces-L'Espal pour la saison 2018/2019 a été de 56 172 €, couvrant les actions suivantes

- Réallocation des places « Mécènes » : 12 372 € (billetterie)
- Soutien au Festival « En Jeu ! » 2018 : 40 000 €
- Soutien au projet « Collège Costa Gavras » : 3 800 €

Le soutien apporté par le Fonds de dotation pour l'édition 2018 du festival « En jeu ! » est précieux et nécessaire pour permettre au public lycéen de découvrir un programme artistique complet comprenant des spectacles, des rencontres avec les équipes artistiques, des visites du théâtre des Quinconces, des ateliers de pratiques artistiques avec des artistes-intervenants.

Les établissements scolaires Costa-Gavras, de la maternelle au collège, développent un projet commun qui met en avant l'éducation à l'image comme outil de langage et support de développement de la culture citoyenne des élèves. Des classes des écoles et du collège réalisent un ou plusieurs films. Un partenariat avec les Quinconces-L'ESPAL, scène nationale du Mans, est instauré depuis plusieurs années (intervenants extérieurs, soirées de projection des films à l'Espal, prêt de matériel audio et vidéo). Grâce au soutien des mécènes, de nouveaux matériels ont pu être mis à disposition du collège afin de permettre la poursuite ce projet culturel original.

## **5 La structure bénéficiaire des redistributions du Fonds de dotation**

---

La Scène nationale Les Quinconces-L'Espal – 4 Place des Jacobins 72000 LE MANS :  
Bénéficiaire à 100% des redistributions pour un montant de 56 172€

## **6 Liste des libéralités reçues**

---

**Voir Annexe 1**



## ANNEXE 1

## LIBERALITES 2018

Libellé	Entreprises	Particuliers
M RITZ		300,00 €
MAISON BRACQ	5 000,00 €	
SARL ICI	900,00 €	
M ET MME FROGER		200,00 €
GRAOSIGN	1 700,00 €	
AVECESENS	1 000,00 €	
YESWIMMO	2 000,00 €	
ASSO FACE	1 800,00 €	
CREDIT AGRICOLE	15 000,00 €	
GMS DIFFUSION	4 000,00 €	
SNEG	3 000,00 €	
SCETEC	5 000,00 €	
BK ASSURANCES	2 500,00 €	
MME LE BLED		150,00 €
ALTEXA	3 000,00 €	
GARZYNSKI TRAPLOIR	3 000,00 €	
DHOVA	1 500,00 €	
LE BATIMANS	5 000,00 €	
BULLE	3 000,00 €	
FIDAL	1 500,00 €	
ITF	10 000,00 €	
ATLANTIC RECRUTEMENT	1 000,00 €	
OPTIFINANCE	1 000,00 €	
SOCIOGEST	500,00 €	
	71 400,00 €	650,00 €
	72 050,00 €	

